

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs du 25 janvier 2018

*Information « Intégrer les risques dans
l'instruction des actes d'urbanisme »*



Pourquoi former les communes ?

- Mise en œuvre de la loi ALUR
- Besoin de formation et d'information sur la prise en compte des risques pour les collectivités
- Besoin d'intégrer le risque le plus en amont possible

Pour quels objectifs ?

- Expliquer les principes d'instruction de l'État par risque
- Rendre davantage autonome les services instructeurs des collectivités sur le volet Risques

Qui intervient ?

- Binôme de la DDTM du Pas-de-Calais
 - Le Service de l'Environnement via l'unité Gestion des risques
 - Le Service Urbanisme et Aménagement via le pôle Mission d'appui

Programme d'intervention

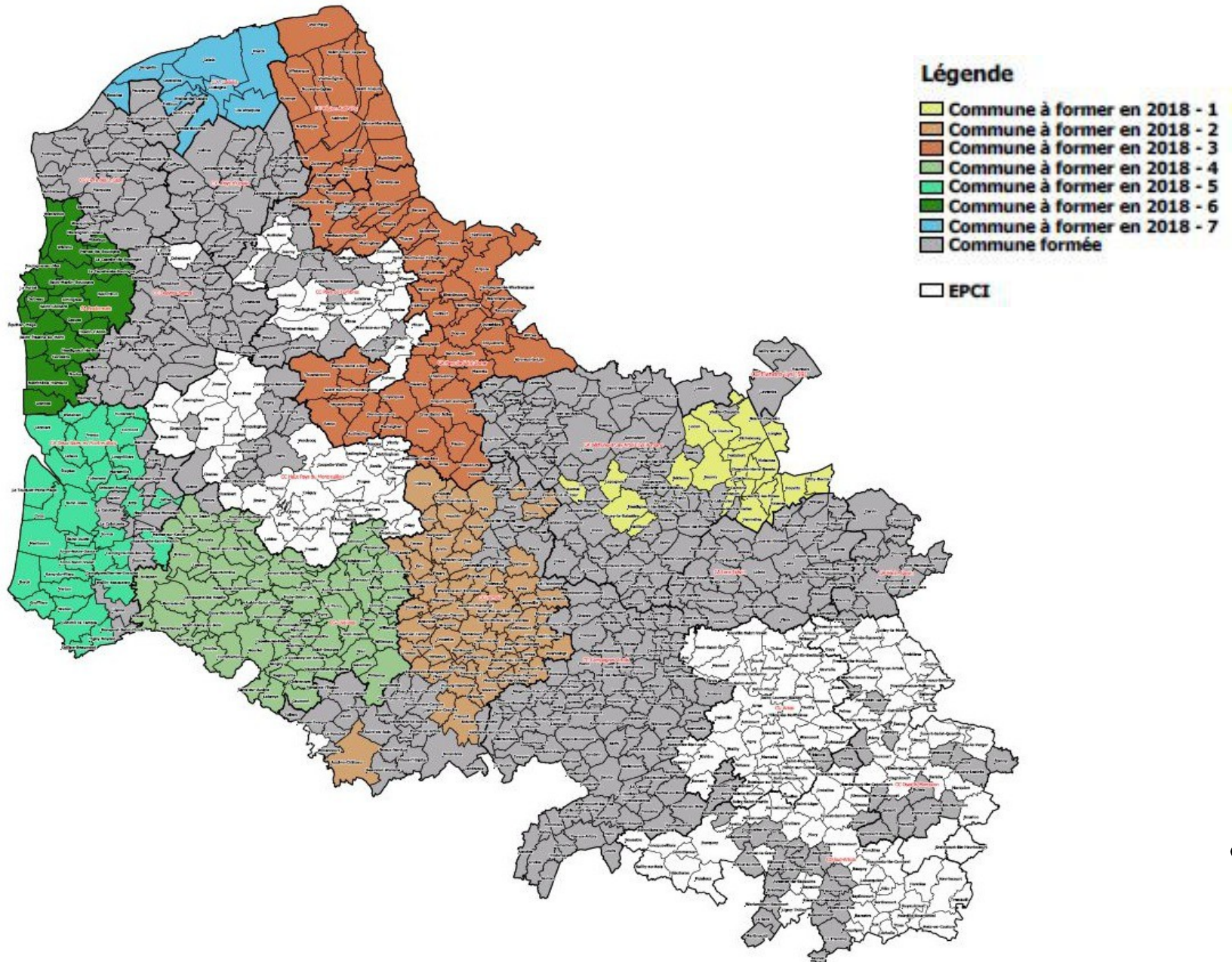
- Présentation de la page « Prévention des risques majeurs » sur le site de la préfecture
- Présentation d'un outil cartographique Géo-Ide Risques → aide à l'identification des risques sur une parcelle
- Balayage des principes d'instruction d'un projet exposé à différents risques
 - État de la connaissance des services de l'État
 - Proposition de décision
 - Proposition de libellé des considérants, au besoin
 - Proposition de libellé d'avis
- Rappels juridiques



Formation 2017

- Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane → 06/04/17
- Collectivités adhérentes au Syndicat Mixte du SAGE du Boulonnais → 08/06/17 (action du PAPI du boulonnais)
- Formation interne + Préfecture (contrôle de légalité) → 15/06/17
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois → 23/06/17
- Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin → 12/09/17
- Communauté de Communes Flandres Lys → 28/09/17
- Communauté d'Agglomération Lens-Liévin → 16/11/17

Bilan des communes formées sur le territoire - Programmation 2018



EPCI et communes restants à former

- CC du Haut Pays du Montreuillois
- CC du Sud Artois + Léchelle
- CC Osartis Marquion
- CC Pays de Lumbres + Colembert
- CUA +Anzin St Aubin, Arras, Brebières

Objectif de formation → Fin 2018 / début 2019



Merci de votre attention

